

850
Duployez
et
Senninger

+++
Décidé en et arrondisse-
ment, le vingt six dé-
cembre, mil huit cent
soixante dix neuf.

++
sa veuve.

+++
et de l'acte de décès du
père de la future.

+++
La mère.

Approuvé les renvois
ci dessus et la rature
de: Cinq mots rayés
seuls.

+ Duployez

Senninger
ex am dte

M. Weiss

Riz

Vingt au
L'an mil huit cent quatre vingt Douze, le Douze novembre,
à Dix heures trois quarts du matin, acte de mariage de: Florimond
Joseph Duployez, né à Beaufort Blavincourt, Pas de Calais, le
Douze octobre, mil huit cent soixante six, marchand, Domicilié à
Paris, rue de Charanton 11, fils mineur de François Duployez, mi-
nager, âgé de soixante cinq ans, et de Catherine Petit, âgé de
soixante sept ans, sans profession, épouse demeurant audit
Beaufort, consentants au mariage aux termes d'un acte reçu le
seize septembre dernier, par M^e Machon, notaire à Ayesmes,
Pas de Calais, d'une part. # Et de Elisabeth Senninger,
née en cet arrondissement, le vingt cinq octobre, mil huit cent
soixante Douze, cartonnier, Domicilié à Paris, rue de Charanton
11, avec ses père et mère, fille mineure de Henri Senninger, âgé
de soixante cinq ans, ébéniste, et de Louise Schreder, âgé
de soixante deux ans, sans profession, épouse présente et con-
sentants, d'autre part. Dressé par nous, Gilbert Cham-
pval, Officier de l'Instruction publique, Joueur au maire, Officier de
l'état civil du Douzième arrondissement de Paris, qui avons
procédé publiquement en la mairie, à la célébration du
mariage. Dans la forme suivante: après avoir donné lecture
aux parties; 1^{re} Des actes de naissance des futurs et du ren-
seignement des père et mère du futur; 2^{de} De l'acte des publi-
cations faites en cette mairie, les Dimanches, seize et vingt
trois octobre dernier, sans opposition, toutes les pièces sus-
mentionnées dûment paraphées; 3^{de} Du chapitre six du
livre premier du code civil (titre du mariage) sur les Droits
et Devoirs respectifs des époux; — après avoir interpellé
les futurs épouse et son père et mère de la future, lesquels
nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de
mariage, nous avons demandé aux futurs époux s'ils
voulent se prendre pour mari et pour femme et chacun
d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à
haute voix, nous avons prononcé au nom de la Loi, qui:
Florimond Joseph Duployez et Elisabeth Senninger,
sont unis par le mariage, en présence de: Léon Gamache,
propriétaire, quarante huit ans, à Chéry-Cossigny (Seine et
Marne); Nicolas Winsse, ébéniste, quarante ans, 11 Rue de
Charanton, ami de l'époux; Marin Bijot, polisseur, trente
ans, 1 Rue Saint Nicolas et Zéphir Petit, employé, trente
sept ans, 11 Rue Pierre Leroux, ami de la future et cousin du
futur, témoins qui ont signé avec les époux et nous après
lecture, la mère de l'épouse ayant déclaré ne le savoir.

Duployez Gamache Winsse Petit

Senninger